



Mairie de Leudeville

COMPTE RENDU DELIBERES Conseil municipal du 09 avril 2013

Etaient présents : M. DUPRE, M ORTIN SERRANO, M CALVET, M LESIEUR, Mme SCHARRE , M BLEUZEN, Mme BRUGNON, M. DOUMAYROU, Mme LABBE, Mme PLANA, Mme PALMIERI, M RICHARD

Absents : M DJOUDI, M DAMIENS

Secrètaire de séance : Mme BRUGNON

DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET COMPTE DE GESTION

Le Maire quitte la séance et confie le point à Madame LABBE

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 279.849.44 €
- La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 143.705.70 €

Un résultat cumulé exercice 2011/2012 de 216.819.26 €

Exercice 2012	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1.091.066.14 €	881.671.85 €	1.972.737.99 €
Recettes	1.370.915.58 €	737.966.15 €	2.108.881.73 €
Résultat	279.849.44 €	-143.705.70 €	136.143.74 €

	Résultat de clôture Exercice 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture Exercice 2012
Fonctionnement	38.883.03 €	279.849.44 €	318.732.47 €
Investissement	41.972.49 €	-143.705.70 €	-101.913.21 €
total	80.675.52 €	136.143.74 €	216.819.26 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2012

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOPTE le compte administratif 2012

ADOPTE le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2012

A **11 VOIX POUR** le Maire ne prenant pas part au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012: Budget Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif.

Solde d'investissement déficitaire cumulé de : 101.913.21 €

Restes à réaliser dépenses 309.821.08 €

Restes à réaliser recettes 300.586.60 €

Besoin de financement : 111.147.69 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de d'investissement de l'exercice 2012 pour couvrir le solde net de la section, afin de couvrir les restes à réaliser et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour des dépenses nouvelles

Solde de fonctionnement excédent : **318.732.47 €**

Affectation

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 111.147.69 €

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté 207.584.78 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée par 12 voix pour, adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le Maire quitte la séance et confie le point à Madame LABBE Anne Marie

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 6610.38 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 21.120.24 €

Un résultat cumulé exercice 2011/2012 de 60.025.21 €

Exercice 2012	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	23.654.02 €	22.339.16 €	45.993.18 €
Recettes	30.264.40 €	43.459.40 €	73.723.80 €
Résultat	6610.38 €	21.120.24 €	27.730.62 €

	Résultat de clôture Exercice 2011	Résultat Exercice 2012	Résultat de clôture Exercice 2012
Fonctionnement	39.871.00 €	6.610.38 €	46.481.38 €
Investissement	- 7576.41 €	21.120.24 €	13.543.83 €
total	32.294.59 €	27.730.62 €	60.025.21 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2012. du budget assainissement

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ADOPTE le compte administratif 2012 du budget assainissement

ADOPTE le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2012

Par 11 voix pour Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012: BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif de l'assainissement.

Solde d'investissement excédent cumulé de : 13.543.83 €

Restes à réaliser dépenses 113.425.20 €

Restes à réaliser recettes 58.846.07 €

Besoin de financement : 41.035.30 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 qui est de 46.481.38 € pour couvrir la section d'investissement.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 41.035.30 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté 5446.08 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée par 12 voix pour, adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

PARTICIPATIONS A DIVERS SYNDICATS

Dans le cadre du budget primitif 2013, il est prévu dans les crédits ouverts, la participation à divers syndicats dont la commune est adhérente, il convient d'approuver ces participations à l'article 6553 et 6554

Article 6553

Participation SDIS 65.00 €

Article 6554

Association des Maires de l'Ile de France 125.76 €

Union des Maires de l'Essonne 367.45 €

Délibération adoptée par 12 VOIX POUR

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Délibération pour subventionner les ASSOCIATIONS budget primitif 2013

Dans le cadre de leurs activités, les associations présentent leurs demandes de subventions dans le cadre du budget primitif 2013

A l'appui de ces demandes les associations adressent un dossier à Monsieur CALVET adjoint chargé des associations qui comporte le bilan de l'année 2012, et le budget prévisionnel 2013

Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé les subventions suivantes :

- AFAL 400 00 €
- APPACE 351.00 €
- COMITE DES FETES 1400.00 €
- MUSIQUE BUISSONNIERE 2450.00 €
- POMPIERS DE VERT LE GRAND 500.00 €
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAROLLES 500.00 €
- RIBAMBELLE 550.00 €
- TENNIS CLUB LEUDEVILLOIS 1300.00 €
- UNION DES ANCIENS COMBATTANTS 100.00 €
- V.T.T 500.00 €
- MON THEATRE POUR TON CARTABLE 400.00 €
- TAI CHI CLUB 200.00 €
- GOUT ET LIGNE 200.00 €
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE 150.00 €
- FOOTBALL CLUB INITIATION 300 €

Dit que le crédit total de 9301.00 € sera porté au budget primitif 2013 à l'article 65738.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte la présente délibération à **12 voix pour**

Délibération : VOTE DES TAUX 2013

Vu le projet du budget primitif pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) **2.538.434.31 €** alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent **1.871.583.41 €**

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de **666.851.00 €** montant à couvrir par le produit des impositions locales.

Décide en conséquence de fixer à titre provisionnel à **666.851.00 €** le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013. à :

18.96 % Taxe Habitation

22.61 % Foncier bâti

101.57 % Foncier non bâti

Le Conseil municipal après en avoir délibéré adopte à 11 voix pour et 1 abstention la délibération des taux.

Délibération : Vote du Budget primitif 2013 COMMUNE

Le budget primitif 2013 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de : 2.538.434.41 € et se décompose ainsi :

Section de fonctionnement : 1.544.759.78 €uros (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Section investissement : 993.674.63 €uros (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le budget primitif par 12 VOIX POUR

Pour copie conforme au registre des délibérations

Délibération : Vote du Budget primitif 2013 Assainissement

Le budget primitif assainissement 2013 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 171.101.60 € et se décompose ainsi :

Section de fonctionnement : 29.331.32 €uros (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Section investissement : 141.770.28 €uros (dépenses et recettes) section votée au chapitre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le budget primitif par 12 VOIX POUR

Pour copie conforme au registre des délibérations.

LE MAIRE, Michel DUPRE